

VILLE D'ÉQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE

DÉPARTEMENT de la MANCHE

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MAI 2008

L'an deux mille huit, le vingt du mois de mai à seize heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRESENTS :

Mr Bernard CAUVIN, Président,

Mr Pierre BIHET, Mme Annick GODEFROY, Mr Jean-Pierre LELOY, Mme Nelly LEMARINEL, Mr Louis POUTAS, Mme Marie-Claire BAUDIN, Mr Dominique HEBERT, Mme Odile LEFAIX-VERON, Mr Arnaud CATHERINE, Adjoint,

Mme Colette HELIE, Mme Marie-Odile LECRES, Mr Ismaël CHENINA, Mr Jean-Pierre ROUXEL, Mr Christian MONTECOT, Mme Dominique JULLIEN, Mme Marianne THEVENY, Mr Michel MELET, Mme Christiane COLSON, Mme Christine DORY, Mr Patrick LEBARILLIER, Mr Jean-Pierre BIGAY, Mr Marc SPAGNOL, Mr Christophe LUCE, Mr Arnaud BAUDRY, Mme Florence DUBOIS, Mme Magali MIRAS, Mme Isabelle MARIVAUX, Mme Jeannine BALAVOINE, Mr Jacques HUBERT, Mr Alain LEMAÎTRE, Mme Stéphanie PELERBE.

ABSENTS EXCUSES :

Mme Marie LEPOITTEVIN-DUBOST ⇒ a donné pouvoir à Marie-Claire BAUDIN

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Marie-Odile LECRÈS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Après avoir adopté le compte rendu de la réunion du 1^{er} avril 2008, le Conseil Municipal est passé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire informe de la tenue d'une réunion début juin concernant l'avenir de l'Eveil Culturel Petite Enfance. Les financements de l'état et de la CAF n'étant pas reconduits pour cette action des solutions sont à trouver avec les autres villes partenaires (Cherbourg-Octeville, Tourlaville et La Glacière).

1 – RAPPORT DE DECISIONS PRISES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le compte rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – PROPOSITION DE COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal. Aussi convient-il de procéder à la constitution d'une nouvelle commission pour la commune.

Les membres titulaires et suppléants sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux, à partir d'une liste dressée par le Conseil Municipal, en nombre double, qui doit faire apparaître des contribuables représentants chacune des quatre taxes directes locales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné son accord pour transmettre la liste à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux.

3 – NOIRES MARES – ACHAT DE TERRAIN - PLH

Sur le secteur des Noires Mares, les terrains immédiatement urbanisables ont vocation à accueillir de l'habitat en locatif et accession à la propriété. L'objectif de construction, inscrit au PLH, est de 44 logements dont 10 logements sociaux.

La communauté urbaine de Cherbourg a constitué une réserve foncière dans ce secteur sur deux parcelles en bordure de la rue Dubost, pour une contenance totale de 22.195 m². La ville d'Equedreville-Hainneville souhaitant maîtriser l'aménagement futur de cette zone, il y a lieu d'opérer une rétrocession entre les deux collectivités. Par délibération du 26 mars, le conseil de communauté a autorisé la rétrocession à la commune, sur la base de 8 € le m² (estimation de France Domaines).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le principe de cette acquisition et a autorisé Monsieur le Maire à intervenir à la signature de l'acte de vente au prix de 183.320 € auxquels s'ajouteront les frais liés à l'acquisition.

4 – RENOUELEMENT DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE ET DU COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE

L'arrêté ministériel du 04 mars 2008 a fixé les dates de l'élection des représentants du personnel pour le renouvellement du CTP et du CHS. Par conséquent, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer avant le 1^{er} juillet 2008 le nombre de représentants titulaires du personnel. Ce nombre entraîne la désignation d'un nombre égal de représentants de l'administration et ne pourra être modifié qu'à l'occasion d'une nouvelle élection au comité technique paritaire.

Considérant les effectifs de la commune et du centre communal d'action sociale réunis, estimés à 344 agents, un nombre de 3 à 5 représentants titulaires peut être légalement fixé.

Après consultation des organisations syndicales, et accord de ces dernières, le nombre de représentants est arrêté à 5 membres titulaires, tant pour le CTP que pour le CHS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a arrêté le nombre de représentants titulaires à 5 membres.

5 – RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES LE PUZZLE ET FRANÇOISE DOLTO – CONVENTIONS AVEC LA CAF

Afin d'anticiper la mise en œuvre du contrat enfance/jeunesse qui se substituera au contrat enfance à partir du 1^{er} janvier 2009, la CAF a proposé d'intégrer les actions du Point Enfance aux missions du Relais Assistantes Maternelles pour ainsi maintenir leur financement, tout en amenant une distinction de dénomination et avoir deux conventions l'une pour le « Puzzle » et l'autre pour « Françoise Dolto ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions des relais assistantes maternelles Puzzle et Françoise Dolto avec la CAF.

6 – AGORA – TARIFS DE LA BUVETTE

Pour l'organisation des spectacles ville à l'Agora, le service relations publiques à établi des tarifs concernant la buvette. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné son accord sur l'application de ces tarifs au 1^{er} juin 2008.

7 – FESTIVAL « PASSEURS DE MOTS 2008 » - DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA DRAC, AU CONSEIL REGIONAL ET AU CONSEIL GENERAL

Le festival « Passeurs de mots » aura lieu cette année du 11 au 18 octobre 2008 et les représentations auront lieu dans la salle polyvalente du nouvel espace Puzzle, l'ancienne école « Guéroult » et à l'Agora, espace Cultures.

Afin de mener à bien ce projet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à solliciter la participation financière des partenaires habituels de la commune.

8 – TARIFS – FESTIVAL DU CONTE

La ville organise tous les ans le festival « Passeurs de mots ». La dernière augmentation de tarif étant intervenue en 2005, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté de modifier les tarifs avec une mise en application le 1^{er} juin 2008.

9 – CONVENTION AVEC LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX – AVENANT – VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Depuis 2000, la commune et la SPA sont liées par une convention qui décline les engagements des deux parties dans le cadre de la prise en charge, par la fourrière, des animaux en état d'errance ou de divagation sur le territoire d'Equedreville-Hainneville. En contrepartie, la ville s'engage à verser une subvention à la SPA.

Il convient aujourd'hui de reconduire pour l'année 2008 la convention avec la SPA et d'autoriser le versement de la subvention calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune, ce qui représente : 6.357,05 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné son accord pour renouveler la convention avec la SPA pour une durée d'un an, a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant 2008 et a autorisé le versement de la subvention 2008.

10 – ASSOCIATION DES DEVELOPPEURS ET UTILISATEURS DE LOGICIELS LIBRES (ADULLACT) – RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

L'ADDULACT s'est donné pour tâche de constituer, développer et promouvoir un patrimoine commun de logiciels libres sur fonds publics. Ceux-ci ne sont pas gratuits, mais ils sont plus sûrs, plus souples à l'utilisation et scrupuleusement respectueux des normes et standards.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné son accord pour renouveler l'adhésion à l'ADDULACT, a désigné Annick Godefroy pour y représenter la commune et a autorisé le versement d'une cotisation annuelle de 2.000 € pour 2008.

11 – INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL – ANNEE 2007

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur le versement de l'indemnité de conseil au Receveur municipal, en retenant le taux maximum conformément à l'arrêté du 16 décembre 1983, soit 2.190,00 €.

12 – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS EFFECTUEES AU COURS DE L'ANNEE 2007

Aux termes de la loi, il est fait obligation aux communes de plus de 2.000 habitants d'établir un bilan annuel des acquisitions et cessions opérées sur leur territoire.

Conformément à ces dispositions, le Conseil Municipal a pris connaissance des opérations foncières décidées au cours de l'année 2007.

13 – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2007 – VILLE D'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE

Le Conseil Municipal, moins 4 abstentions de Mme Balavoine, Mr Hubert, Mr Lemaître et Mme Pélerbe, a approuvé le compte administratif de la ville d'Equerdreville-Hainneville pour l'année 2007 après avoir constaté la conformité des écritures avec celles du compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal.

14 – COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – AFFECTATION DU RESULTAT – VILLE D'EQUEURDEVILLE- HAINNEVILLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a affecté le résultat de la section de fonctionnement de manière à couvrir les besoins de la section d'investissement, et a reporté l'excédent de fonctionnement net, ainsi dégagé, sur l'exercice 2008.

15 – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2007 – CAMPING MUNICIPAL DE LA SALINE

Le Conseil Municipal, moins 4 abstentions de Mme Balavoine, Mr Hubert, Mr Lemaître et Mme Pélerbe, a approuvé le compte administratif du budget annexe du camping pour l'année 2007 après avoir constaté la conformité des écritures avec celles du compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal.

16 – COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – AFFECTATION DU RESULTAT – CAMPING MUNICIPAL DE LA SALINE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a affecté le résultat de la section de fonctionnement de manière à couvrir partiellement les besoins de la section d'investissement. Le solde du besoin de la section d'investissement sera couvert par une subvention exceptionnelle de la ville.

17 – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2007 - LOTISSEMENTS

Le Conseil Municipal, moins 4 abstentions de Mme Balavoine, Mr Hubert, Mr Lemaître et Mme Pélerbe, a approuvé le compte administratif du budget annexe des lotissements pour l'année 2007 après avoir constaté la conformité des écritures avec celles du compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal.

18 – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2007 – CIMETIERES – CREUSEMENT DES FOSSES

Le Conseil Municipal, moins 4 abstentions de Mme Balavoine, Mr Hubert, Mr Lemaître et Mme Pélerbe, a approuvé le compte administratif du budget annexe du cimetière pour le creusement des fosses pour l'année 2007 après avoir constaté la conformité des écritures avec celles du compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal.